



**CONSEIL MUNICIPAL de SAINT JEAN DES OLLIERES  
SEANCE DU SAMEDI 8 JUILLET 2017 à 8 H 30**

Présents :

- Catherine QUEINNEC
- Serge CHALEIL
- Jean-Michel VARGAS
- Nicole CHARFOULET
- Laurent ARCHER
- Chantal CHIGROS
- Julien MOREL

Absents :

- Isabelle BASSOT : pouvoir à Catherine QUEINNEC
- Charlène CHAMPEIX

**Soit 8 voix**

Ordre du jour :

- **Enfouissement des réseaux secs du Theil**
- **Coût de location de la salle pour le personnel communal**
- **Convention de mise à disposition des couverts**
- **Remplacement du C15**
- **DM n°1 (si nécessaire)**
- **Divers**

Catherine QUEINNEC :

Le quorum étant atteint, ouvre la séance.

Le secrétariat de la présente séance est confié à Jean Michel VARGAS

Catherine QUEINNEC :

Le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 juin a été approuvé lors de la réunion du 30 juin.

Catherine QUEINNEC reprend l'ordre du jour de la présente séance.

→ **Enfouissement des réseaux secs du Theil**

Cet enfouissement est réalisé parallèlement aux travaux du réseau d'assainissement collectif du Theil. Conformément à ce qui a déjà été réalisé au centre bourg et au Mas du Bost, nous proposons d'enfouir les réseaux secs au centre du bourg du Theil.

Cet enfouissement implique 3 coûts :

- Surlargeur des tranchées de l'assainissement pour poser les fourreaux supplémentaires : **43 365 €**. Ce coût a été inscrit au budget 2017.
- France Télécom : **29 800€** qui comprend les tranchées (11 800€) et le génie Civil (18 000€). Ce coût avait été estimé au budget à 28 140€ mais il y a une subvention départementale qui devrait réduire ce faible écart.
- Eclairage Public : **24 401,08€** dont 8 501,08€ à la charge de la commune. Ce coût avait été estimé au budget à 9 720 €. Les nouveaux candélabres seront équipés

avec des LED qui consomment encore moins que les tubes actuels. Nous n'avions pas choisi cette technologie en 2015 car les LED émettaient une couleur bleue nuisible aux êtres vivants

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité (8 voix) :**

- **D'adopter le budget de France Télécom**
- **D'adopter le budget d'Eclairage Public sous réserve du choix des candélabres**
- **D'autoriser Mme le maire à lancer ces travaux**

→ **Coût de location de la salle polyvalente pour le personnel communal**

Catherine QUEINNEC fait la proposition de réduire le coût de la location de la salle au personnel communal de Saint Jean des Ollières. Cette proposition s'inscrit dans le cadre des avantages qu'une entreprise donne à ses employés sur les produits ou services dont l'entreprise a la responsabilité (exemple : pneus chez Michelin).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité (6 voix contre 2 : J. Morel et L. Archer)**

- **D'accepter cette proposition**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à la majorité (5 voix et 3 abstentions : J. Morel, L. Archer et C. Chigros)**

- **D'accorder une réduction de 50% au personnel communal**

L'extension de cette réduction aux membres du conseil municipal a été discutée et refusée.

→ **Contrat de mise à disposition des couverts**

Suite au don de 400 couverts fait par l'association Les Marteaux Piqueurs à la commune, nous avons des demandes de prêt de ces couverts en particulier lors de la location de la salle polyvalente.

Après discussion, il a été décidé que la mise à disposition de ces couverts serait gratuite. Cependant, le contrat de location prévoit les dispositions suivantes :

- Dépôt de garantie de 100€
- Valeur de remplacement par couvert perdu de 5€

→ **Remplacement du véhicule C15 de la commune**

Ce véhicule date de 1984. Il a peu de km (moins de 100 000) mais il est dans un état qui ne lui permet pas de passer le prochain contrôle technique. De plus, il faudra faire une réparation lourde sur le carburateur.

Il est donc assez urgent de décider de son remplacement.

L'utilisation de ce véhicule est assez faible (transport des repas de l'EPHAD vers l'école, déplacement vers Issoire ou Billom, transport divers dans la commune : outils, fleurs, ...).

Cette dépense n'est pas prévue au budget primitif 2017.

Une opportunité avec le garage Béal d'un Kangoo 2013 avec 49 000 km au prix de 9 265 € a été analysée. Il est possible de trouver des véhicules au prix de 2 000€ à 3 000€ satisfaisant les besoins de la municipalité.

Par ailleurs, l'éventualité d'acquérir un véhicule électrique est mise en discussion. Pour pouvoir avancer sur ce point, il est demandé à S. CHALEIL et L. ARCHER d'affiner le dossier (recherche de devis, de subventions).

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité (8 voix) :**

- **De refuser l'achat du Kangoo et de rechercher un autre véhicule**

Le dernier point à l'ordre du jour n'est pas abordé, l'achat d'un véhicule de remplacement n'ayant pas été validé.

Catherine QUEINNEC remercie les membres présents et lève la séance à 10 H 00.